

## Assurance collective

Chers membres du SERL,

À la suite de la consultation sur l'assurance collective au printemps dernier, des modifications au contrat d'assurance entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et seront les suivantes :

- Passer d'une carte de paiement différé à une carte de paiement direct pour les médicaments ;
- Ajouter une clause de substitution générique pour les médicaments ;
- Réduire la durée du maintien des protections lors d'une fin de contrat de 120 jours à 60 jours ;
- Rendre l'adhésion à la garantie d'assurance vie des personnes retraitées conditionnelle à l'adhésion à l'Association de personnes retraitées de la Fédération autonome de l'enseignement (APRFAE).

### Campagne d'adhésion du 1<sup>er</sup> au 26 octobre

Compte tenu des modifications apportées à notre régime d'assurance collective, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) a convenu avec La Capitale de la tenue d'une campagne d'adhésion. Lors de cette campagne, les personnes adhérentes au régime pourront exceptionnellement changer de module d'assurance maladie (M1, M2 ou M3) sans devoir se soumettre aux contraintes habituelles (période de participation, sans égard à leur état de santé et sans examen médical). Si la personne adhérente n'effectue aucun choix, sa protection actuelle sera maintenue.

De plus, les membres auront la possibilité de signifier leur désir d'adhérer à la garantie d'assurance soins dentaires sur une base individuelle, laquelle ne sera mise en place que si les seuils de participation requis sont atteints.

Chaque personne adhérente visée recevra par la poste de La Capitale un document explicatif. Les modifications se feront via le site Internet de La Capitale ([www.lacapitale.com/fr/fae](http://www.lacapitale.com/fr/fae)). Aux fins d'identification, la carte de services émise par La Capitale, où l'on trouve les numéros de groupe et d'identification, sera nécessaire. Les personnes qui n'auront pas en main cette carte pourront communiquer avec l'assureur, au 1 855 781-2830.

Il est à noter que les personnes adhérentes qui sont en invalidité auront également la possibilité d'effectuer des choix dans le cadre de cette campagne d'adhésion.

Pour obtenir de plus amples renseignements, les membres sont invités à contacter madame Guylaine Martel au bureau du SERL, au 450 978-1513.

Merci de votre précieuse collaboration.



Guylaine Martel  
Trésorière

GM/js

Syndicat de l'enseignement  
de la région de Laval

1717, rue Fleetwood  
Laval (Québec)  
H7N 4B2

Téléphone :  
450 978-1513

Télécopieur :  
450 978-7075  
[www.sregionlaval.ca](http://www.sregionlaval.ca)